

MAIRIE DE ST ALBIN DE VAULSERRE

Compte rendu du Conseil Municipal du Mardi 14 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi quatorze mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric Milani, Maire

Présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine MOLLIER adjoints
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani,
Conseillers,

Absent excusé et représenté : Maryline Lortjean (pouvoir à Mr LONGO Gilbert) Léa Mollier (pouvoir à MOLLIER Karine)

Absents non excusés et non représentés :

Secrétaire de séance : Céline Cazals

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 14 février 2023.

Modification ordre du jour la Délibération Contrat de la salle des fêtes est retiré.

• **Décisions prises par le MAIRE**

- Signature du devis « bon pour accord » concernant le logement « la petite gare » pour l'installation d'un extracteur d'air par l'entreprise CAZALS plomberie, mandaté par l'Agence Nestenn gestionnaire d'une partie du parc locatif de la commune, pour un devis de 652.45€ TTC.
- Deux nouvelles dates de visites des locaux concernant l'appels d'offres de la salle des fêtes ont été proposé aux entreprises mardi 14 mars 2023 17h30-19h/jeudi 16 mars 2023 8h00-9h30
- Réunion FREE/Mairie et Vice-Président du Département antenne téléphonie mobile FREE prévu 29/03/2023 à 17h30
- L'Entreprise PACCARD est intervenue ce matin, mardi 14 mars 2023 pour le remplacement des brides de la cloche. Les travaux sont terminés.
- La subvention 2022 « 1 arbre 1 habitant » a été accordé à la commune pour un montant de 1892.50 €
- Le devis ISAGEO concernant le détachement du lavoir de la parcelle de l'hospice a été signé « bon pour accord » pour un montant de 1368€.
- Le cinéma en plein air a été validé pour la commune en date du 21 juillet 2023.
- La convention annuelle 2023 avec le Syclum concernant le prêt du broyeur a été signé
- La convention de maintenance défibrillateur avec la société CERTIGO a été signée.
- La convention de transfert de compétences de maîtrise d'ouvrage en éclairage public avec le TE38 a été signé à la suite de la délibération de février 2022.
- Céline sera en congé jeudi 23 et vendredi 24 mars 2023. L'Agence postale sera fermée à partir du 22 mars pour changement de logiciel informatique.

- **Délibération Approbation du Compte de gestion et du Compte Administratif 2022.**

Le compte de gestion et le compte administratif communal de l'exercice 2022 retracent l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a élu Mr ROCHET Marc comme président de séance pour présenter le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur MILANI Cédric, maire.

Le résultat global de clôture de l'exercice au 31/12/2022 présente un excédent de 269 766.63 €.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	65 197,61 €	0,00 €	0,00 €	260 301,79 €	65 197,61 €	260 301,79 €
Opérations de l'exercice	113 683,30 €	123 295,79 €	241 257,47 €	306 307,43 €	354 940,77 €	429 603,22 €
TOTAUX	178 880,91 €	123 295,79 €	241 257,47 €	566 609,22 €	420 138,38 €	689 905,01 €
Résultats de clôture	55 585,12 €	0,00 €	0,00 €	325 351,75 €	0,00 €	269 766,63 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	178 880,91 €	123 295,79 €	241 257,47 €	566 609,22 €	420 138,38 €	689 905,01 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	55 585,12 €	0,00 €	0,00 €	325 351,75 €	0,00 €	269 766,63 €

Mr le Maire quitte la salle pour passer aux votes.

Les membres du conseil **APPROUVENT** le compte de gestion et le compte administratif pour l'exercice 2022.

- **Délibération Affectation de Résultat 2022.**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-65 197,61 €		9 612,49 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	-55 585,12 €
FONCT	325 499,40 €	65 197,61 €	65 049,96 €	0,00 €		325 351,75 €
				Recettes		

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Les membres du conseil après en avoir délibéré Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU		31/12/2022		325 351,75 €
Affectation obligatoire :				
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)				55 585,12 €
Solde disponible affecté comme suit :				
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)				
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)				269 766,63 €
Total affecté au c/ 1068 :				55 585,12 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU				
Déficit à reporter (ligne 002)		31/12/2022		0,00 €

▪ **Délibération Présentation et Vote du budget primitif 2023.**

Monsieur le maire présente le projet du budget primitif pour l'année 2023 dont les sections s'équilibrent ainsi après avoir demandé au conseil d'affecter les résultats 2022 au budget 2023 :

Fonctionnement			Investissement	
Dépenses fonctionnement 2023	322 995,70 €		Dépenses réelles 2023	340 272,05 €
virement à la section investissement	193 001,93 €		restes à réaliser	0,00 €
Total dépenses	515 997,63 €	0,00 €	Total	340 272,05 €
			déficit 2022	55 585,12 €
			Total dépenses	395 857,17 €
Recettes 2023	246 231,00 €		Recettes réelles	147 270,12 €
résultat	-269 766,63 €	-269 766,63 €	report déficit 2022	55 585,12 €
Résultat 2022	269 766,63 €		virement de la section fonctionnement	193 001,93 €
Résultat prévu 2023	0,00 €	-269 766,63 €	Total recettes	395 857,17 €
			virement de la section fonctionnement	193 001,93 €

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité de voter le budget primitif pour l'année 2023.

- **Délibération vote du taux d'imposition.**

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, de ne pas changer les taux d'imposition sur l'année 2023.

Pour rappel :

Foncier bâti 33.50% (soit 17.50% communale/ 15.9% départemental)

Foncier non-bâti 44.85%

- **Délibération modification du bail « Garage Bellemin »**

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire concernant la nécessité de changer

L'article 5 « REVISION » du bail du garage Bellemin concernant

« Le prix de cette location pourra être révisé chaque année, suivant les taux en vigueur, soit 2 à 5% autorisé par l'Etat »

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité de modifier l'article 5 « REVISION » du bail du garage Bellemin pour l'année 2023

« La révision automatique chaque année suivant les taux en vigueur, soit 2 à 5% autorisé par l'Etat » ne sera pas applicable sur l'année 2023 pour ce présent bail »

- **Délibération Changement Photocopieur**

Monsieur le maire présente le projet de changement du photocopieur principal de la mairie, après étude de plusieurs offres comme exposé ci-dessous

	Coût impression Noir	Coût Impression couleur	contrat de maintenance	part fonctionnement	Achat imprimante: part investissement
Aujourd'hui	0,00714	0,07	120	871	
ricoh (prix HT)	0,00333	0,02647	63	354	3390
sharp (prix HT)	0,0028	0,025		271	3030
CMR bureautique (prix HT)	0,0025	0,025	60	328	3169

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité de valider la proposition de l'entreprise CMR Bureautique.

Autorise Mr le Maire à signer le bon de commande, et tous les documents en lien avec cette délibération.

- **Délibération Subvention Travaux Voirie 2025**

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité de donner l'autorisation à Mr Le Maire de faire la demande de subvention concernant les travaux de voirie aux organismes concernés.

- **Délibération Demande de subvention départementale « 1 arbre 1 habitant »**

Les membres du conseil municipal **délibèrent et décident à l'unanimité** d'autoriser Mr le Maire à faire la demande de subvention au département pour le projet « 1 arbre 1 habitant »

- **Délibération Subvention « Fonds Verts pour 2023 »**

Mr le Maire explique que l'Etat met en place un fond vert dans l'objectif d'accélérer la transition écologique dans les territoires.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité de donner l'autorisation à Mr Le Maire de faire la demande de subvention « Fonds Verts pour 2023 » aux organismes concernés.

- **Point Nettoyage de printemps**

Celui-ci est prévu le 1 avril 2023, entre 9h-12h.rdv 8h30 devant la mairie.

Diffusion sur plusieurs supports (site, commune connectée, affichage commune, Facebook)

Une collation sera proposée

- **Point Broyage sur la commune**

Celui-ci est prévu le jeudi 6 avril 2023 9h à 12h/ 14h-17h

Diffusion sur plusieurs supports (site, commune connectée, affichage commune, Facebook)

- **Point emploi jeune**

La commune aura un emploi jeune la semaine du 11 au 14 avril 2023.

- **Point Commissions**

Sieqa : vote du budget

Vote des tarifs de l'eau + 6% et de l'assainissement + 14%.

Abonnement eau potable +6% / assainissement collectif +6%

Questions diverses.

Fin de la réunion à 23h16

MILANI Cédric,
Le 14 mars 2023

